
Les élus de la CAP Nationale de catégorie C de Solidaires Finances Publiques, de la CGT Finances publiques et de la CFDT Finances Publiques ont boycotté, ce jour, la première convocation de la CAP du mouvement complémentaire de mutation au 01/03/2018.

Pourquoi ?

L'administration projette de modifier les règles d'affectations et de mutations des agents de catégorie A, B et C, à travers :

- La suppression de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local ;
- L'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations ;
- L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie ;
- La suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C ;
- La modification des modalités d'élaboration des mouvements de mutations. Les représentants des personnels n'interviendraient plus en CAP que sur les « cas difficiles »
- Etc

C'est une remise en cause des règles de mutations en vigueur à la DGFIP !

Nous exigeons que l'administration retire son projet.

Public: [Archives CAP Mutations](#)
[CAP C administratif](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
